

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 15 octobre 2021

Tél. 04.32.44.89.30

N°21/183

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne
(pour les fonctionnaires comptant au moins huit ans de services effectifs et
ayant atteint au moins le 5^e échelon du grade d'adjoint technique de 2^e classe
et admis à un examen professionnel)**

Le Président du Centre de gestion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté n° 20/188 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne pour les fonctionnaires admis à un examen professionnel,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics,

Vu les propositions déclarées recevables par les membres de la commission d'élus en date du 15 octobre 2021,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

MAZZA Grégory – Commune de Pertuis

MILESI Johnny – Commune de Sarrians

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Chabert".

Maurice CHABERT